



Réparation d'un véhicule garanti

Par **kevton75**, le **20/03/2013** à **17:05**

Bonjour,

J'ai acheté fin janvier un véhicule d'occasion chez une société qui vend des véhicules d'occasions. Ce véhicule est garanti 3 mois.

Je suis allé chez Opel hier afin de faire une révision complète de ce véhicule. Il se trouve que j'ai 2 injecteurs défectueux.

Je contacte donc la société où j'ai acheté ce véhicule et il me propose donc de réparer le véhicule lui même (du moins avec ses mécaniciens).

Ma question est de savoir si en droit de faire réparer le véhicule dans le garage de mon choix (Opel), ou suis-je obligé de le faire réparer par ses soins ?

En vous remerciant par avance.

Par **Legalacte**, le **20/03/2013** à **22:02**

Bonjour,

Si c'est un véhicule d'occasion garantie par un garage, c'est à lui de faire la réparation.

Si vous le faites réparer par un autre garage, cette réparation risque de rester à votre charge.

Par **kevton75**, le **21/03/2013** à **04:41**

Je vous remercie pour votre réponse. La société est un simple concessionnaire de véhicules légers. Je lui ai envoyé un devis et lui ai proposé de payer les pièces et moi la main d'oeuvre, ce qu'il refuse. Il m'a envoyé un mail pour me dire qu'il avait les pièces moins chères. Je lui ai donc demandé de me les envoyer, ce qu'il refuse. Je soupçonne qu'il veuille réparer mon véhicule avec des pièces d'occasion.

Je n'ai pas eu de contrat de garantie à l'achat, mais seulement écrit garanti 3 mois sur le bon de commande du véhicule